



Dossier de l'OHI n° S3/0302

LETTRE CIRCULAIRE 9/2019
24 janvier 2019

EXPERTS NATIONAUX SUR LE DROIT DE LA MER

Référence : LC de l'OHI 1/2018 du 9 janvier - *Experts nationaux sur le droit de la mer*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire en référence invitait les Etats membres de l'OHI à vérifier la validité des informations incluses dans la liste des experts sur le droit de la mer de l'OHI. La dernière version de cette liste est disponible dans la section du site web de l'OHI dédiée au Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS) à l'adresse suivante :

http://www.iho.int/mtg_docs/com_wg/ABLOS/ABLOS_Misc/ABLOS_expertslist.pdf

2. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir examiner la liste publiée et de soumettre toutes les modifications nécessaires au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int) **avant le 25 mars 2019**. Une liste actualisée sera ensuite adressée au Tribunal international pour le droit de la mer des Nations Unies.

3. Le Secrétariat invite les Etats membres à vérifier la liste au moins annuellement, toutefois, les Etats membres sont également encouragés à communiquer à tout moment toute modification à la liste, afin d'assurer que la version conservée dans la section ABLOS du site web de l'OHI est à jour en permanence.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abri KAMPFER', written in a cursive style.

Abri KAMPFER
Directeur